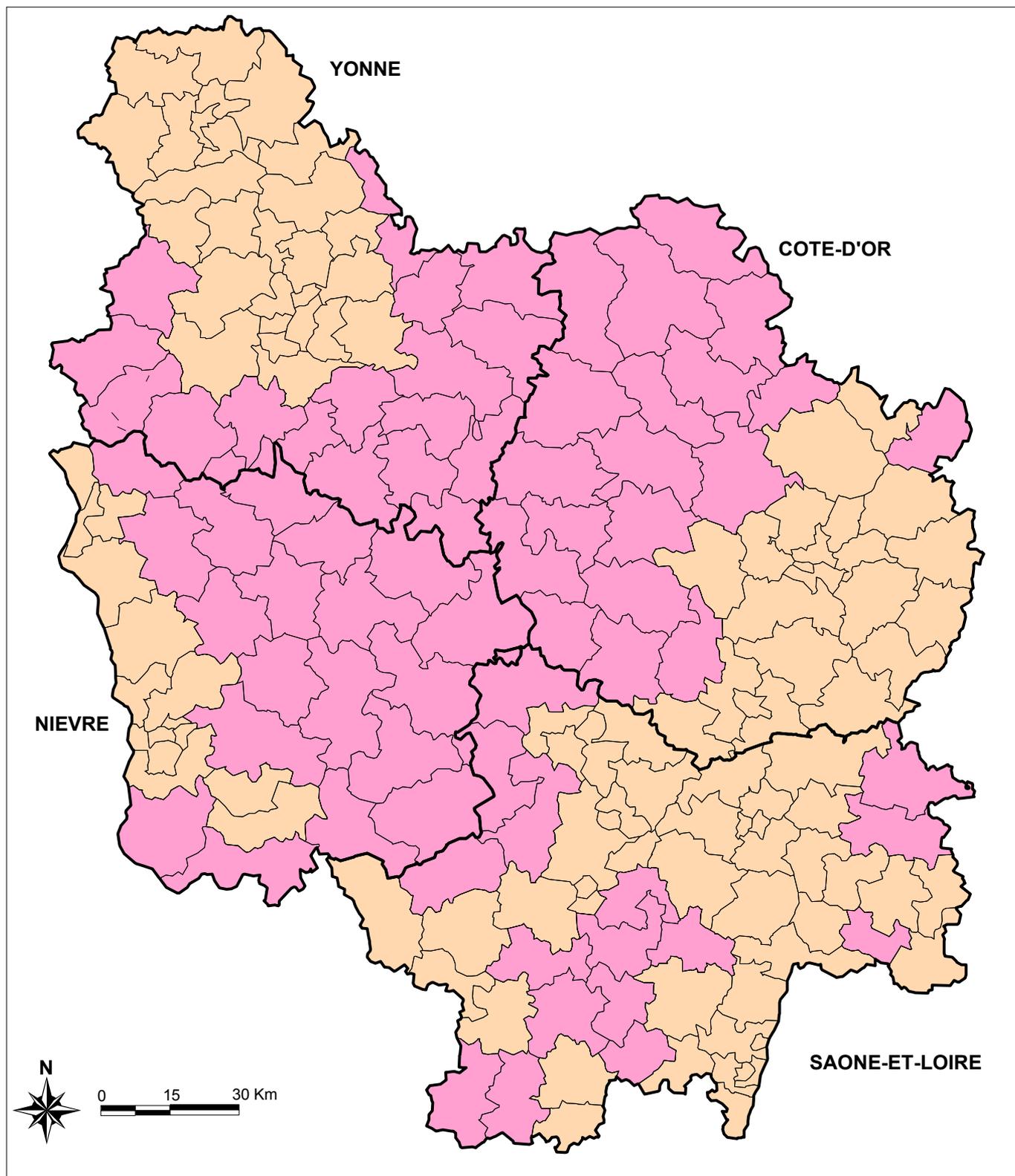
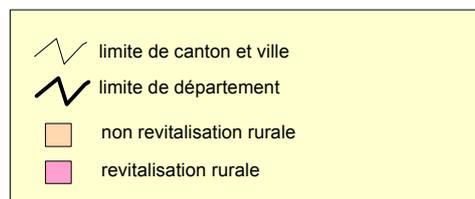


Zones de revitalisation rurale Bourgogne



Source : Préfecture de région.

© INSEE 2000 - IGN 1999



Le concept de Zone de Revitalisation Rurale est une création de la Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire précisée par le décret du 14 février 1996.
La notion de Zone de Revitalisation Rurale prolonge celle de Territoire Rural de Développement Prioritaire. En effet, sont retenues en zone de revitalisation rurale (ZRR) les communes reconnues comme les plus fragiles de celles déjà classées en Territoire Rural de Développement Prioritaire.
Article 1 465 A du code général des impôts.